

Procès-verbal n° 10 de la Commission des Arbitres

Réunion du :	27/2/23
À :	19h DISTRICT GL
Présidence :	MR BOUILLET C
Présents :	Mme COLLAVOLI -MRS CABARDOS – BOUTADE – ROMIEUX – LAUGIER

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district. A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N°9 de la réunion du 10.02.2023

INDISPONIBILITES ARBITRES

- GALAUP T : 25 et 26/2
- LABDI Y : le 12/2
- CHERRARED F : jusqu'à début mars
- ELAYOUBI L : arrêt 3 j.
- TRABELSI M : jusqu'au 30/6/23
- DEALMEIDA A : 25 au 27/2
- GRAU A : les 4 et 5/3
- ELAYADI A : le 18/2
- BOUGOTTAYA M : du 24/2 au 6/3
- BENE L : le 17/2

DEMANDES D'ARBITRES

- O.M.P.PRADEL : match du 12/3 et du 5/3
- AS VERSOISE : match du 12/3 et du 5/3
- AS BAGARD : match du 5/3
- CHUSCLAN LAUDUN : match du 12/2
- O.GAUJAC : match du 12/2 et 5/3
- FC CANABIER : match du 12/2
- O. MAS DE MINGUE : match du 18/2
- ES THEZIERS : match du 12/3



- AS POULX (MR CRUZ) : concernant plusieurs points
- ELHADI R : concernant absence du 5/2
- CABARDOS JL : absence d'un Arbitre Assistant
- CHERRARED F : concernant sa blessure.
- LHUILLIER E : concernant son absence du 5/2
- GANOZZI M : concernant ses désignations
- COLLAVOLI E : indisponible les 3 et 4/6
- ROMIEUX C : indisponible du 20/2 au 4/3

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,
BOUILLET Claude

Le Secrétaire de Séance
CABARDOS Jean-Louis